



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Vu le code de l'éducation ;
Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 *bis*, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
Vu le décret n° 2018-406 du 29 mai 2018 modifié relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi ;
Vu l'arrêté du 10 mars 2014 modifiant l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;
Vu l'avis du comité technique ministériel de l'éducation nationale en date du 16 mai 2018 ;
Vu la proclamation des résultats des élections professionnelles qui se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018 et les noms des représentants élus de chaque liste ;
Vu l'arrêté rectoral en date du 19 décembre 2018 nommant les organisations syndicales habilitées à désigner les représentants au comité technique spécial académique (CTSA) de l'académie de Lille ;
Vu l'arrêté rectoral en date du 11 janvier 2019 portant composition du comité technique spécial académique (CTSA) de l'académie de Lille modifié par les arrêtés rectoraux en date du 1er avril 2019, du 1er septembre 2019 et du 14 novembre 2019 ;
Vu le décret du président de la République en date du 14 février 2018 nommant Madame Valérie CABUIL rectrice de l'académie de Lille ;
Vu la désignation de la FSU en date du 26 novembre 2021.

ARRETE

Article 1 : l'arrêté rectoral du 1er septembre 2019 portant composition du comité technique spécial académique (CTSA) de l'académie de Lille est modifié comme suit :

Au titre de la FSU :

- Madame Christine COUSIN, titulaire, en remplacement de Antoine RENONCOURT.

Article 2 : le secrétaire général de l'académie de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

09 DEC. 2021

Valérie CABUIL